



Canada  
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSSIGNÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 novembre 2012, le règlement # 333 ayant pour objet d'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi, le jour de l'avis public, soit le 9 novembre 2012.

DONNÉ à St-Julien ce 9<sup>e</sup> jour de mois de novembre 2012.

---

Réjean Gouin  
Directeur général/secrétaire-trésorier